

Objet : procédure de régulation des corvidés.

Charleville-Mézières, le 9 avril 2021

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, le monde agricole subit de plein fouet une augmentation des dégâts agricoles sur semis de la part des corvidés. L'installation des corbeautières dans les villes et les villages sont également des sources de conflits potentiels.

Afin d'orienter les personnes rencontrant une de ces problématiques, un flyer plan d'action (cf. annexe 1) a été établi en concertation par les différents acteurs pour optimiser les actions mises en place.

Toujours dans l'optique d'être performant et efficace, le formulaire de demande de destruction (cf. annexe 2) pour l'ensemble des espèces pour lequel cela est possible, a été modifié afin d'être plus facile à compléter par les demandeurs.

Parallèlement, le circuit administratif de la demande de destruction a été raccourci afin de gagner du temps et répondre aux demandes urgentes.

La cohésion des actions de terrain et les simplifications doivent nous permettre de lutter efficacement. L'ensemble des structures signataires de ce courrier sont à votre écoute pour vous orienter dans vos démarches.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de la DDT  
Philippe CARROT

Le Vice-Président de la Chambre d'Agriculture  
Eric MORLET

Le Directeur de la FDC08  
Jean Matthieu GONNET

